

Fiche de formation N° 6

Une politique globale pour l'enfance et la famille

L'ELABORATION D'UN PROJET DE VIE PERMANENT : PREPARATION DE L'ENFANT

L'abandon de l'enfant, en particulier de l'enfant en bas âge, requière une attention spéciale. Le fait que l'enfant ait été abandonné, à la naissance ou postérieurement, peut impliquer des problèmes importants qui doivent être pris en compte par les personnes en charge d'établir un projet de vie pour cet enfant. La connaissance des détails de l'abandon, des conditions dans lesquelles il s'est produit et des expériences par lesquelles l'enfant est passé sont toujours extrêmement utiles et permettent d'envisager les moyens propres à atténuer ces problèmes.

Développement des enfants abandonnés

Les enfants abandonnés de manière précoce ressentent de façon répétée une sensation de danger face à la réalité, ce qui peut provoquer chez eux *une propension à l'angoisse et une très grande sensibilité*. Il s'agit d'un moyen de défense qui leur permet de sentir qu'ils existent et qu'ils sont vivants. Les enfants qui peuvent s'exprimer manifestent aussi *des sentiments forts de culpabilité*.

Les enfants inventent des histoires. Ils pensent toujours que celui qui les a abandonnés (le papa, la maman...) va revenir. En certaines occasions, on constate que lors d'une adoption, l'enfant peut identifier le père adoptif avec le père qui l'a abandonné. A ses yeux, un retour a eu lieu tel qu'il avait désiré qu'il se produise. Dans ce sens, il est important de ne pas confondre les différents plans de la réalité de l'enfant:

1. Réalité externe que nous percevons, selon notre environnement.

2. Réalité interne qui demeure à l'intérieur de chaque personne (enfant) et qui se confond dans la mémoire avec les souhaits et les aspirations. Pour se faire connaître, elle doit être projetée vers l'extérieur à travers des conduites, des symboles, des gestes qui requièrent une interprétation.

Importance de l'information

Pour pouvoir interpréter adéquatement la conduite de l'enfant, *nous devons nous doter du plus d'informations possible et toujours différencier la réalité en lui et la réalité pour lui, que l'enfant recrée.*

L'enfant doit aussi être en mesure de connaître toute la réalité pour pouvoir l'assumer au mieux. Tout en évitant de projeter sur lui tout sentiment de culpabilité lié à sa situation, il doit connaître les faits afin de pouvoir les assumer et en surmonter les conséquences.

Ainsi, lorsque la mère de l'enfant exprime sa volonté de l'abandonner ou si elle présente des risques d'abandon, il est

extrêmement important que les professionnels des maternités, des hôpitaux et des centres de santé saisissent cette occasion pour recueillir un maximum d'informations sur elle, sur le père, sur la famille élargie (histoire familiale, sociale et médicale), sur la grossesse, et sur les raisons qui la conduisent à confier son enfant à la protection de l'Etat.

La police, le personnel des tribunaux, les professionnels qui travaillent dans les institutions, les services sociaux qui reçoivent les enfants et les proches doivent également se procurer, réunir et transférer à la personne qui assume la responsabilité du futur de l'enfant toute l'information dont ils disposent concernant sa famille, sa santé et tous les événements qui se sont produits depuis la naissance de l'enfant. Omettre de recueillir ces informations à ce moment-là peut en impliquer la perte définitive.

Il est important que toutes les personnes qui peuvent être en contact avec la mère ou avec la personne qui remet l'enfant, aient une attitude accueillante, respectueuse et prennent le temps d'établir un dialogue. En effet, un accueil prévenant des personnes qui amènent l'enfant est essentiel à ce moment-là pour limiter le traumatisme, obtenir des informations et pour favoriser le maintien futur du lien.

Pour de plus amples informations:

RAINVILLE Suzanne, *L'abandon d'enfant. Dépister, accepter, accompagner*, Editions Sciences et Culture 5090, de Bellechasse, Montréal (Québec) Canada - www.sciences-culture.qc.ca

SZEJER Myriam, *Le bébé face à l'abandon; le bébé face à l'adoption*, Albin Michel S.A., 22, rue Huyghens, 75014 Paris, France

Votre avis nous intéresse! N'hésitez pas à nous contacter (irc-cir@iss-ssi.org) afin de nous parler de vos expériences, nous poser des questions liées aux thèmes abordés dans cette fiche, ou également afin de nous suggérer des modifications.

Nous vous invitons également à diffuser cette fiche aux personnes concernées et intéressées dans votre pays. Merci d'avance !

Le SSI/CIR souhaite remercier le Canton de Genève, en Suisse, pour son soutien financier à ce projet de fiches et la Commission des Adoptions Internationales de la Présidence du Conseil Italien pour son financement du Manuel pratique « L'intérêt supérieur de l'enfant et l'adoption », qui est à la base de nombreuses fiches.

La préparation de l'enfant à l'adoption

Dans beaucoup de pays d'origine, cette préparation n'est pas toujours systématique, même s'il existe des expériences précieuses dans ce domaine. Quelques autorités l'ont intégrée dans la procédure d'adoption et certains organismes agréés tant des pays d'accueil ou que d'origine sont attentifs à cette préparation.

Préparer l'enfant à l'adoption et à son adoption est essentiel pour augmenter le succès de l'adoption. La durée de la préparation dépendra de l'âge de l'enfant, de ses expériences précédentes et de sa capacité à initier un nouveau lien affectif.

Il s'agit d'aider l'enfant à concevoir son passé et son futur par:

1. construire ou reconstruire son histoire personnelle;
2. l'initiation d'une procédure de deuil relative à ce qu'il laisse derrière lui (sa vie dans sa famille d'origine, l'espoir de retourner vivre dans sa famille d'origine, sa vie dans l'institution...);
 - a. en se représentant ce qu'il va lui arriver (la vie dans la famille adoptive);
 - b. en commençant à tisser des liens avec sa future famille adoptive;
3. Préparer l'enfant à se séparer de l'institution dans laquelle il vit.